

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
5 mai 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
80^e réunion**

**Rapport de la quatre-vingtième réunion du
Comité permanent (23-25 mars 2021)**

Table des matières

	<i>Paragraphs</i>	<i>Page</i>
Chapitre		
I. Introduction	1-2	3
II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2021	3	3
III. Activités régionales et programmes globaux	4-44	3
IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	45-50	10
V. Politique de programme/protection	51-55	11
VI. Protection internationale	56-63	12
VII. Coordination	64-68	13
VIII. Actualisation des budgets et du financement (2020 et 2021)	69-74	14
IX. Questions diverses	75	15
Annexes		
I. Décision sur le projet de programme du HCR dans le Budget-programme de 2022 proposé par le Secrétaire général	16	
II. Décision sur les budgets et le financement pour 2020 et 2021	17	

I. Introduction

1. La deuxième Vice-présidente du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadrice Kadra Ahmed Hassan (de Djibouti), a ouvert la 80^e réunion du Comité permanent. La Présidente, Son Excellence l'Ambassadrice Maria Nazareth Farani Azevêdo (du Brésil), et le Premier Vice-président, Son Excellence l'Ambassadeur Salim Baddoura (du Liban), ont présidé les sessions suivantes de la réunion.
2. Les exposés présentés par les hauts responsables du HCR peuvent être consultés [ici](#).

II. Adoption du programme de travail du Comité permanent pour 2021

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/72/SC/CRP.1) et le programme de travail pour 2021 (EC/72/SC/CRP.2), tels que présentés.

III. Activités régionales et programmes globaux

4. La Haut Commissaire Adjointe a donné un aperçu des développements récents, notamment de la réponse du HCR à la COVID-19. Malgré les défis rencontrés, le HCR a atteint en 2020 des niveaux records de mise en œuvre dans toutes les régions, et on a pu observer les avantages de la décentralisation. La réponse à la COVID-19 a non seulement mis à l'épreuve le nouveau modèle décentralisé, mais a aussi accéléré les réformes, concernant notamment la gestion des modalités de partenariat. Pour ce qui est de la transformation du HCR, le réalignement du Siège, entamé lors du processus de planification de 2021, se poursuivra au cours des prochains cycles. L'autre élément crucial est le Programme de transformation institutionnelle du HCR. La Haut Commissaire Adjointe a présenté au Comité les principaux domaines de réforme, notamment les nouvelles politiques relatives à l'approche centrée sur la victime dans la réponse aux inondations sexuelles et à la gestion globale des risques, ainsi que les efforts déployés pour lutter contre le racisme et la discrimination et bâtir un milieu de travail inclusif, respectueux et sûr.

5. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a parlé au Comité des effets de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes relevant de la compétence du HCR. Si, dans les camps et les zones d'installation, une grande épidémie du virus a été évitée, surtout grâce aux mesures de prévention, l'impact de la pandémie a été dévastateur en termes de perte de revenus, de perturbations au niveau de l'éducation et d'aggravation de l'insécurité alimentaire. Le Haut Commissaire Assistant a parlé de plusieurs initiatives positives visant à inclure les personnes relevant de la compétence du HCR dans les réponses en matière de soins de santé, les mécanismes de protection sociale et les campagnes de vaccination. Des 157 pays ayant mis au point une stratégie vaccinale, 154 ont inclus les personnes relevant de la compétence du HCR dans leurs plans. Un appel supplémentaire en vue de la réponse du HCR à la COVID-19 pour 2021 a été lancé. Le Haut Commissaire Assistant a également parlé des développements au plan régional, de la mise en œuvre des plateformes d'appui régionales dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés, de l'importance des partenariats pour le développement, de la détermination du HCR à renforcer son engagement dans les situations de déplacement interne, ainsi que de l'action climatique.

A. Actualisations régionales

i. Afrique : Afrique occidentale et centrale ; Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs ; Afrique australe

6. Les Directeurs des Bureaux régionaux pour l'Afrique occidentale et centrale ; l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs ; l'Afrique australe ont présenté des mises à jour sur les opérations dans leurs régions respectives. Ils ont parlé de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les programmes du HCR et des obstacles que cela représente.

Ils ont par ailleurs fait observer que le HCR avait été en mesure de « rester pour servir » pendant ces moments difficiles, en assurant la diligence raisonnable à l'égard de son personnel. Parmi les autres questions soulignées à travers les sous-régions, il y a la nécessité d'assurer l'accès à la vaccination contre la COVID-19 (aussi bien pour les personnes relevant de la compétence du HCR que pour les travailleurs humanitaires en première ligne), les approches innovantes pour assurer la protection et trouver des solutions, les pénuries alimentaires, la réponse du HCR aux déplacements internes, les mesures de lutte contre les violences liées au genre, l'importance de l'éducation et l'impact du changement climatique sur les déplacements.

7. Le Comité s'est dit préoccupé par la multiplication des déplacements et l'ampleur des besoins en Afrique subsaharienne, exacerbées par la pandémie de la COVID-19, les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique. L'insécurité alimentaire est particulièrement inquiétante, avec un impact direct sur les résultats en matière de protection. Les donateurs ont été exhortés à augmenter leur assistance. L'accès de l'aide humanitaire a connu des problèmes dans bon nombre de pays. Des appels ont été lancés à toutes les parties de veiller à ce que les organismes d'aide puissent être en mesure d'atteindre les populations nécessiteuses. Le Comité s'est également alarmé des violences exercées sur les travailleurs humanitaires, dont six ont été tués en Éthiopie depuis que le conflit a commencé en novembre au Tigré.

8. Concernant la COVID-19, les délégations ont salué les efforts déployés par bon nombre de pays pour garder leurs frontières ouvertes et inclure les réfugiés dans les réponses nationales à la pandémie. Le HCR a été félicité pour ses nombreuses contributions aux pays d'accueil, avec notamment la formation des travailleurs de la santé, la construction de centres de santé, la fourniture des kits de dépistage et l'augmentation de l'assistance en espèces pour les personnes gravement affectées par la situation. Le Comité a souligné l'impact de la pandémie sur l'éducation, et a reconnu les efforts déployés pour y faire face, avec notamment l'enseignement à distance et la distanciation physique dans les salles de classe. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'un accès juste et équitable au diagnostic, à la thérapie et au vaccin contre la COVID-19.

9. Le Comité s'est inquiété de l'augmentation des déplacements internes sur le continent et a lancé un appel en faveur d'une solide coopération et d'un maximum de synergies entre les organismes humanitaires. Il a attiré l'attention sur la détérioration de la situation humanitaire dans la région du Sahel qui provoque des déplacements massifs ainsi que des déplacements secondaires vers l'Afrique du Nord en vue d'atteindre l'Europe. La crise croissante de protection au Mozambique et l'augmentation du nombre des déplacés internes ont été soulignées. Beaucoup de délégations se sont inquiétées du conflit du Tigré en Éthiopie, qui aggrave la fragilité dans la Corne de l'Afrique. Le Comité a attiré l'attention sur les situations prolongées, notamment au Soudan du Sud et au Soudan, auxquelles la communauté internationale devrait accorder toute son attention.

10. Le HCR a été félicité pour avoir adopté des stratégies régionales de protection, amélioré les programmes de lutte contre les violences liées au genre et fourni des efforts pour trouver des solutions durables à travers le continent. Les délégations ont par ailleurs noté avec préoccupation le fait que la pandémie de la COVID-19 avait remis en cause les gains obtenus dans la réalisation des solutions durables en Afrique, et stoppé l'élan généré par le Pacte mondial sur les réfugiés. La communauté internationale a été exhortée à redoubler d'efforts pour améliorer la qualité, la portée et la taille de ses programmes de réinstallation. Les délégations ont loué la solidarité et la générosité de longue date des pays africains abritant les réfugiés, en particulier leurs réponses inclusives. Elles ont souligné la nécessité d'un partage plus prévisible et plus équitable de la charge et des responsabilités. Le HCR a été encouragé à continuer d'étendre ses partenariats internationaux pour alléger la pression sur les pays d'accueil, à renforcer l'autosuffisance et à trouver des solutions durables.

11. Parlant de la situation au Tigré, la Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs a affirmé que le HCR était en train de renforcer sa présence dans la région, et que l'accès de l'aide humanitaire demeurait crucial. La situation sécuritaire étant instable, l'Organisation est actuellement en train de revoir ses protocoles en matière de sécurité, ainsi que ses mesures de gestion des risques sécuritaires. Le HCR et ses

partenaires intensifient la réponse humanitaire. L'Organisation continuera d'accorder la priorité aux solutions. Pour le Soudan du Sud et le Soudan, la Directrice a été d'avis qu'il faut des investissements de développement afin de favoriser l'inclusion des réfugiés ainsi que les opportunités économiques dans les régions d'accueil et les zones de retour. Répondant aux préoccupations sur le transfert de la protection des sites civils au Darfour, elle a affirmé qu'une surveillance étroite et une coordination solide entre tous les acteurs étaient nécessaires. Concernant le Burundi, la Directrice a indiqué que le HCR avait observé une augmentation de l'intérêt pour le retour, et qu'il était en train de mener des entretiens afin de vérifier le caractère volontaire. L'Organisation a aussi renforcé le suivi des retours pour la protection. Elle encourage davantage de partenaires à investir pour garantir leur caractère durable.

12. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale a confirmé que le HCR continuera d'assurer le caractère volontaire des retours dans la sous-région, ce qui est une préoccupation exprimée par beaucoup de délégations. Le Chef du Service de la protection de ce Bureau a répondu aux questions sur l'impact de la COVID-19 sur la protection au Sahel. Malgré la fermeture des frontières, l'accès a été garanti pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, et aucun cas de refoulement n'a été signalé. Il a aussi parlé du traitement à distance des entretiens de réinstallation et des demandes d'asile, des efforts fournis pour redémarrer le rapatriement volontaire avec des protocoles spécifiques de santé ainsi que des mesures prises pour réduire l'impact de la pandémie sur les filles. Le Directeur adjoint a parlé au Comité des efforts déployés par le HCR pour renforcer sa réponse aux violences liées au genre en République centrafricaine. Il a remercié les délégations pour leurs contributions spécifiques à cet égard.

13. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique australe a parlé de l'importance d'assurer une approche holistique permettant aux acteurs humanitaires et aux acteurs du développement de collaborer étroitement pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements et satisfaire les besoins humanitaires immédiats. Il a réitéré l'engagement du HCR à soutenir l'opérationnalisation des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, et a fait mention de bon nombre d'exemples positifs dans la région d'Afrique australe. Il s'agit notamment de la fourniture des terres aux réfugiés pour des activités de moyens d'existence. Il a par ailleurs loué le soutien du Malawi et du Mozambique à la politique d'alternatives aux camps du HCR.

ii. Les Amériques

14. Le Directeur du Bureau régional pour les Amériques a parlé au Comité de la multiplication des déplacements dans les Amériques, et a fait observer que, dans le monde, une personne relevant de la compétence du HCR sur cinq a sollicité la protection dans la région. Il a loué les mécanismes régionaux de coopération comme le Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS) et le Processus de Quito. Il a souligné le fait que le Plan d'action du Brésil était important, en tant que feuille de route pour la protection et les solutions en Amérique latine et dans les Caraïbes.

15. Le Comité a noté les graves effets de la pandémie de la COVID-19 sur la situation humanitaire déjà difficile dans la région. Les systèmes d'asile sont débordés par les besoins immenses de protection et les défis provoqués par la pandémie, ce qui pourrait conduire à une augmentation des mouvements irréguliers et des retours prématurés ou mal préparés.

16. Pour ce qui est de la situation au Venezuela (République bolivarienne du), les délégations ont exprimé leurs préoccupations sur les besoins humanitaires des populations à l'intérieur du pays, ainsi que de celles qui étaient parties. Elles se sont inquiétées de l'insuffisance des financements pour le Plan de réponse humanitaire et le Plan de réponse pour les réfugiés et les migrants. Le HCR a été encouragé à rendre plus visible la réponse régionale, et à chercher auprès d'autres donateurs un appui financier. À cet égard, le fait d'avoir sollicité les acteurs du développement et des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, a été salué, tout comme la Conférence internationale des donateurs au soutien des pays d'accueil, que le Canada organisera en juin 2021.

17. Les efforts déployés par plusieurs pays pour élargir les moyens de protection des Vénézuéliens ont été salués, en particulier la décision de la Colombie d'accorder le statut de protection temporaire aux Vénézuéliens se trouvant dans le pays pour une période de 10 ans. Ce geste de solidarité et d'inclusion a été considéré comme un exemple tangible de la générosité des pays d'accueil dans la région.

18. S'agissant de la situation à l'intérieur de la Colombie, les efforts déployés par le HCR pour suivre les nouveaux déplacements forcés et accorder la protection et l'assistance aux déplacés internes et à d'autres victimes du conflit ont été salués. Le Comité s'est réjoui de l'augmentation du budget du HCR pour les déplacés internes colombiens. L'Organisation a été encouragée à voir dans quelle mesure les fonds mobilisés dans ce cadre pourraient avoir le plus grand impact sur les groupes vulnérables, notamment les dirigeants communautaires, les afro-colombiens et les populations indigènes. L'attention a par ailleurs été portée à la situation prolongée des réfugiés colombiens et à la nécessité d'un appui international à la recherche de solutions durables en leur faveur. Plusieurs délégations ont parlé de la poursuite des déplacements dans le Nord de l'Amérique centrale, provoqués par la pauvreté, les inégalités, les violences, les catastrophes et les effets du changement climatique, et exacerbés par la pandémie.

19. Le Comité a réaffirmé son appui aux mécanismes régionaux de coopération évoqués par le Directeur. Il a également lancé un appel pour exhorter d'autres acteurs à se joindre à de tels efforts. L'inclusion de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été saluée comme étant une étape importante pour l'élargissement de la base d'appui. Les plateformes régionales d'appui ont été encouragées à échanger davantage pour partager les expériences, les leçons apprises et les meilleures pratiques. Ont été appréciées, les discussions constantes entre le HCR et les pays donateurs dans le cadre du MIRPS sur la manière de mobiliser les partenariats avec le secteur privé et le rôle des banques multilatérales de développement.

20. Le Directeur a reconnu la nécessité de continuer à satisfaire les besoins humanitaires à l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), notamment des personnes retournées. Il a rappelé qu'en 2020, le HCR avait fourni de l'assistance à plus de 1,5 million de Vénézuéliens dans 68 communautés. Concernant la Colombie, il a rassuré le Comité que le HCR continuera d'apporter son appui aux déplacés internes et aux victimes du conflit. Il a réaffirmé l'engagement de l'Organisation à soutenir les systèmes d'asile, les efforts d'enregistrement et d'intégration, ainsi que les réponses d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Le Directeur a souligné le fait que le niveau de financement pour la région demeurait faible, et a lancé un appel en vue de la satisfaction des besoins. Il a également noté la détermination du HCR à impliquer dans les réponses les acteurs du développement et les institutions financières internationales, afin de s'attaquer aux causes profondes des déplacements.

iii. Asie et Pacifique

21. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté une mise à jour sur les opérations du HCR dans la région. Après avoir parlé des développements positifs, il a fait observer que la pandémie avait aggravé les inégalités subies par les personnes déplacées, et a parlé des défis importants à relever à cet égard. En outre, viennent s'ajouter les conflits internes et la recrudescence de la violence dans d'autres pays de la région.

22. Après avoir félicité le HCR pour son engagement solide et constant, les délégations ont déploré le fait que les déplacements forcés avaient été exacerbés par l'impact de la COVID-19. Les pays en développement, qui abritent plus de 85 % des réfugiés dans le monde, ont besoin d'un plus grand appui de la communauté internationale. Le HCR a été encouragé à aider les réfugiés et les pays d'accueil en matière vaccinale, et à plaider pour l'assistance des partenaires du développement à cet égard. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la détérioration des cadres de protection pour les femmes et les filles, et le HCR ainsi que ses partenaires ont été exhortés à renforcer leurs réponses aux violences sexuelles et de genre. Le HCR a été félicité pour son approche régionale de réduction de l'apatridie. Les efforts déployés par plusieurs pays dans ce sens ont été salués.

23. Beaucoup de délégations ont présenté des condoléances à la suite de l'incendie ayant

récemment eu lieu dans un camp de réfugiés à Cox's Bazar au Bangladesh, qui a entraîné des pertes en vies humaines. Le Bangladesh a été remercié pour sa générosité constante, manifestée par l'accueil des réfugiés Rohingya. Des délégations ont exprimé leur engagement à contribuer à la satisfaction des besoins des réfugiés et des communautés d'accueil, dans un esprit de partage de la charge et des responsabilités. La mission récemment effectuée par les Nations Unies à Bhasan Char, en vue d'évaluer les besoins humanitaires et de protection, a été bien accueillie. Les délégations ont exhorté les États à secourir et à débarquer les Rohingya ayant entrepris des voyages dangereux par mer, et ont pris note du plaidoyer constant du HCR à cet égard. Pendant la pandémie, le droit humain fondamental et l'interdiction du non-refoulement ne doivent pas faire l'objet de dérogation. Le Comité s'est dit préoccupé par le coup d'état militaire perpétré au Myanmar, la montée de la violence et l'impact de la situation dans l'État de Rakhine. La nécessité d'un accès sans entrave de l'assistance humanitaire a été soulignée. Des délégations se sont faites l'écho des appels du HCR en faveur de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine. L'importance des efforts déployés dans le cadre du mémorandum d'entente tripartite entre le Myanmar, le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été soulignée. Ces efforts consistent notamment à soutenir les communautés et à créer les conditions favorables à un retour sûr, volontaire et digne de près d'un million de réfugiés Rohingya vivant au Bangladesh et dans d'autres pays de la région.

24. Concernant la situation afghane, les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan ont été félicitées pour la générosité manifestée depuis longtemps envers les réfugiés afghans. La nécessité de trouver des solutions durables pour les Afghans déplacés et de soutenir les communautés d'accueil a été soulignée, même si l'absence de progrès dans ce domaine a été déplorée. Ainsi, l'augmentation de la violence en Afghanistan et l'absence des possibilités de moyens d'existence sont inquiétantes. La Plateforme d'appui à la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR) ainsi que la mise en place d'un groupe restreint ont été considérés comme des développements positifs. Les délégations ont par ailleurs soutenu l'approche de zones prioritaires pour le retour et la réintégration (PARR). L'augmentation du nombre de zones de cette nature a été saluée. Concernant la croissance de la population des déplacés internes en Afghanistan, des délégations ont cherché à savoir quels étaient les changements suscités par la politique du HCR de 2019 sur les déplacés internes et en quoi celle-ci aide le Gouvernement.

25. Répondant à l'intérêt manifesté pour le plan conjoint de réponse à la crise des réfugiés Rohingya, le Directeur a affirmé que son lancement aura lieu sous peu, avec un appel de 900 millions de dollars E.-U. Le Comité a été informé que l'accès de l'aide humanitaire dans l'État de Rakhine restait sans entrave. Le HCR a continué de travailler avec le PNUD dans le cadre du mémorandum d'entente tripartite. L'engagement des communautés demeure important pour faciliter le retour volontaire dès que les conditions le permettent. Le Directeur a exprimé le vœu de voir s'intensifier les efforts régionaux en faveur des moyens d'existence, de l'éducation et de la santé, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine. Pour ce qui est du débarquement, le HCR a soutenu l'idée d'un cadre régional de collaboration. Il continuera de plaider auprès des partenaires et travaillera avec des pays pour satisfaire les besoins de protection.

26. Concernant la situation afghane, le Directeur a remercié les membres du Groupe restreint pour la SSAR ainsi que son président pour leurs efforts. S'il a reconnu les problèmes liés à la précarité de la situation, il a noté l'importance du processus complexe de paix ainsi que la nécessité d'investir dans les conditions favorables au retour. Le Directeur a remercié la communauté internationale et le Gouvernement afghan pour les efforts déployés de manière proactive afin d'accroître le nombre de zones prioritaires pour le retour et la réintégration, concernant en particulier les moyens d'existence, la santé et l'accès à l'éducation. Il a fait observer que la réponse du HCR dans le cadre de sa politique sur les déplacés internes suppose le renforcement des capacités des partenaires nationaux, l'élargissement de l'assistance par des interventions en espèces et la séparation des données en vue d'une réponse axée sur des preuves.

iv. Europe

27. Présentant la mise à jour sur les développements dans la région, la Directrice du Bureau régional pour l'Europe a affirmé que la pandémie de la COVID-19 avait affecté tous les aspects des activités du HCR. Elle a souligné un certain nombre de développements positifs comme les efforts déployés par les États pour inclure les personnes relevant de la compétence du HCR dans leurs plans nationaux de réponse et de vaccination, ainsi que les innovations visant à maintenir l'accès au territoire et à l'asile, malgré l'urgence de santé publique et les mesures de confinement. Bon nombre de ces innovations pourront éclairer la réforme des systèmes d'asile en Europe. Le HCR a intensifié ses réponses opérationnelles, avec notamment la fourniture de subventions améliorées en espèces dans 12 États européens, en faveur de 79 000 personnes prises en charge. La Directrice a également parlé de plusieurs domaines où des défis persistent, notamment des incidences constantes des renvois sur terre ou en mer, de l'inadéquation des dispositifs d'accueil dans bon nombre de régions d'Europe, des lacunes observées au niveau des services pour les enfants non accompagnés et les personnes ayant survécu aux violences liées au genre, de la nécessité de redémarrer et d'étendre la réinstallation des réfugiés ainsi que des voies complémentaires.

28. Le Comité a félicité le HCR pour avoir adapté rapidement sa réponse à la pandémie de la COVID-19 et pour avoir plaidé en faveur de l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les réponses nationales en matière de santé. Les délégations ont manifesté leur appui en faveur des efforts multilatéraux en vue de relever les défis mondiaux de déplacement forcé, et ont exprimé leur engagement en faveur du partage international de la charge et des responsabilités. Elles ont aussi soutenu le nouveau Pacte proposé sur les migrations et l'asile, qui représente une étape importante vers une approche globale. Après avoir apprécié les efforts déployés par le HCR, elles ont souligné la nécessité de garantir l'accès à l'asile, d'améliorer les conditions d'accueil et de relever les défis liés à l'accroissement du nombre d'arrivées dans le cadre des migrations mixtes. Une réponse collective demeure extrêmement importante à cet égard.

29. Les délégations ont salué le travail effectué par le HCR pour les populations vulnérables en Grèce et l'ont félicité, ainsi que les États impliqués, pour les efforts fournis en matière de relocalisation. Le HCR a aussi été félicité pour son appui aux personnes vulnérables dans un certain nombre d'opérations, dès le début de la pandémie, et en particulier pour avoir facilité l'ouverture de couloirs humanitaires pour l'accès aux services de base et aux pensions. Les décès en mer et l'augmentation exponentielle du nombre d'arrivées dans les îles Canaries (en Espagne) sont alarmants. Des appels ont été lancés en faveur de mesures visant à prévenir de telles tragédies. La nécessité d'une réponse collective à la situation en Méditerranée centrale a été soulignée.

30. Beaucoup de délégations ont parlé de l'importance de la reprise de la réinstallation, à la suite d'une suspension temporaire résultant de la pandémie. Elles ont salué les efforts déployés à cet égard par le HCR. Des appels ont été lancés pour que le HCR se penche de façon prioritaire sur le niveau élevé d'apatriodie en Europe, et des délégations ont manifesté leur appui à cet égard.

31. La Directrice a remercié les délégations pour leur appui. Concernant les États en première ligne et les préoccupations liées à l'accès à l'asile, elle a été d'accord avec les appels lancés pour une approche intégrée devant préserver le droit de demander l'asile, permettre de lutter contre la traite d'êtres humains, de gérer les frontières en tenant compte des besoins de protection et de garantir le non-refoulement. Elle a dit qu'elle espérait que les États concernés réagiront et mèneront des enquêtes en cas de renvoi. Elle a souligné la nécessité d'assurer le retour d'une manière efficace pour les demandeurs d'asile déboutés, et de continuer de collaborer avec les pays d'origine. Pour ce qui est du Pacte sur les migrations et l'asile, la Directrice a salué l'accent mis sur la dimension externe des politiques, et a exhorté les États à agir de façon simultanée sur les dimensions internes. Concernant la pandémie, elle a affirmé que, si des États européens ont pris des mesures restrictives sur l'accès à l'asile, bon nombre ont depuis levé ces mesures. Elle a remercié les États ayant préservé l'accès au territoire et à l'asile, et inclus les personnes relevant de la compétence du HCR dans leurs efforts nationaux de lutte contre la pandémie. Elle a reconnu les préoccupations liées à l'impact de la COVID-19 sur les violences sexuelles et de genre, et a fait observer qu'il s'agissait d'une composante essentielle de la réponse du HCR, même si des efforts doivent encore être menés.

v. Moyen-Orient et Afrique du Nord

32. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la mise à jour sur cette région. Il a parlé des défis liés à la COVID-19 et des efforts déployés par le HCR pour aider les gouvernements des pays d'accueil à assurer la poursuite de la protection et de l'assistance pour les personnes relevant de sa compétence. Il a remercié les pays hôtes de la région pour avoir inclus les personnes prises en charge dans leurs plans nationaux de réponse à la COVID-19, et plus récemment dans les campagnes de vaccination.

33. Les délégations ont félicité le HCR pour avoir atténué l'impact de la COVID-19 sur les réfugiés et d'autres populations déplacées, notamment par l'accroissement de l'assistance en espèces, et pour avoir rapidement adapté ses opérations pour continuer d'assurer la protection et l'assistance à ces personnes, malgré les circonstances extrêmement difficiles. Elles ont souligné le fait que la pandémie de la COVID-19 avaient eu de graves effets sur les économies nationales des pays d'accueil, et exercé des pressions sur leurs ressources, faisant empirer les conditions de vie et la pauvreté chez les réfugiés et les communautés d'accueil. Toutefois, les pays d'accueil ont continué d'inclure les réfugiés dans leurs plans nationaux de réponse à la COVID-19 et de leur accorder l'assistance sociale pour alléger leurs difficultés économiques et leur ouvrir l'accès aux services de base, notamment aux soins de santé et à l'éducation. Étant donné que l'appui international demeure insuffisant pour satisfaire les besoins croissants des réfugiés et d'autres populations déplacées, ainsi que des communautés d'accueil, les délégations ont insisté sur le principe du partage de la charge et des responsabilités devant être appliqué d'une manière rapide, équitable et efficace.

34. Des inquiétudes ont été exprimées sur l'impact de la fermeture des camps sur les déplacés internes en Iraq. Les conditions nécessaires doivent être mises en place, conformément à un cadre de retour fondé sur des principes, afin d'assurer des retours sûrs, dignes et durables. Le HCR a été exhorté à continuer de travailler avec le Gouvernement iraquien et les acteurs du développement pour aider les déplacés internes et les déplacés internes retournés, et trouver des solutions durables en leur faveur. Alarmées par l'aggravation de la situation humanitaire à l'intérieur de la République arabe syrienne, les délégations ont souligné la nécessité d'assurer un accès sûr et sans entrave des travailleurs humanitaires aux personnes nécessiteuses et de maintenir les interventions humanitaires transfrontalières. Le HCR a été exhorté à plaider en faveur de l'extension de l'autorisation du Conseil de sécurité pour les opérations humanitaires transfrontalières. A également été soulignée, la nécessité de mettre l'accent sur le développement de la résilience et de renforcer le lien entre l'assistance humanitaire et les solutions à plus long terme, en gardant la centralité de la protection. Un certain nombre de délégations ont souligné le fait que les conditions en République arabe syrienne n'étaient pas encore favorables à un retour sûr, volontaire et digne. Elles ont exhorté le HCR à fournir aux réfugiés et déplacés internes syriens des informations sur les conditions prévalant dans les zones de retour, afin de leur permettre de prendre une décision éclairée.

35. Les délégations se sont dit préoccupées par l'escalade des hostilités dans le gouvernorat de Marib dans le Nord du Yémen, ayant provoqué d'autres déplacements et aggravé la situation humanitaire. Elles ont condamné les entraves à la fourniture de l'aide humanitaire, et ont exhorté les parties au conflit à garantir la sécurité des travailleurs humanitaires et à lever tous les obstacles à la fourniture de l'assistance vitale, conformément au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme et aux principes y relatifs. Le HCR a été exhorté à poursuivre une coordination étroite avec les partenaires des Nations Unies et à rester engagé si les conditions de sécurité le permettent.

36. Les délégations ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour identifier et réaliser des solutions durables, notamment par l'augmentation des places de réinstallation et la mise en œuvre d'initiatives intersectorielles pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements dans les pays d'origine. La dégradation de l'environnement, la rareté de l'eau et les effets du changement climatique ont été considérés comme jouant un rôle de plus en plus important dans le déclenchement des déplacements. Il est donc impératif que la communauté internationale mène des efforts concertés pour régler ces questions, afin de réduire les risques d'autres déplacements.

37. Le Comité a parlé de la situation prolongée des réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf en Algérie et de la nécessité de trouver des solutions durables. Une délégation a

exhorté le HCR à redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins réels de ces réfugiés et a parlé de l'augmentation de leur population. Elle a réitéré l'intégrité de l'opération, et a rappelé que l'enregistrement faisait partie intégrante du plan de paix des Nations Unies pour le Sahara occidental. Une autre délégation a exprimé ses préoccupations sur le détournement de l'aide et a de nouveau lancé un appel pour que le HCR procède à l'enregistrement de cette population, conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a fait observer que l'enregistrement, qui est un outil essentiel de protection, améliore l'intégrité de l'opération en prévenant et en luttant contre la fraude et les activités criminelles comme la traite d'êtres humains.

38. Le Directeur a remercié les pays d'accueil et les donateurs pour leur générosité et leur appui sans relâche pour les réfugiés et les opérations du HCR dans la région. Concernant l'accès de l'aide humanitaire au Yémen, il a lancé un appel aux États d'aider le HCR à plaider pour le respect du droit international humanitaire. Le HCR a ouvert un bureau à Marib dans l'espoir d'améliorer l'accès aux populations nécessiteuses, grâce à une plus forte présence dans la région. Concernant la situation en République arabe syrienne, le Directeur a assuré le Comité que le HCR continuera de plaider en faveur du renouvellement de l'autorisation pour les opérations humanitaires transfrontalières par différents canaux. En outre, il a fait observer que la position du HCR sur les retours reste inchangée, étant donné que les conditions ne se sont pas améliorées en République arabe syrienne. Il a parlé du Plan régional réfugiés et résilience, qui comprend un volet sur les besoins des communautés d'accueil vulnérables afin d'éviter la discrimination dans la fourniture de l'assistance. Répondant aux préoccupations concernant les cas en attente d'enregistrement en Égypte, il a fait observer que les mesures de santé publique relatives à la COVID-19 avaient eu des effets sur le processus et que le HCR reprendra de façon prioritaire ses activités d'enregistrement, dès que les conditions le permettent.

B. Programmes globaux, inclusion et résilience

39. Le Directeur de la Division de la résilience et des solutions a présenté un exposé sur les programmes globaux, l'inclusion et la résilience (EC/72/SC/CRP.3). Il a parlé au Comité de la manière dont le HCR avait adapté ses programmes globaux afin de relever les défis présentés par la COVID-19. Il a mis en lumière les efforts déployés pour veiller à ce que les réfugiés ne soient pas des laissés-pour-compte dans les progrès nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable, et a parlé du travail effectué pour élargir les partenariats avec les acteurs du développement et les banques multilatérales de développement afin d'inclure les populations déplacées de force dans leurs réponses.

40. Le Comité a félicité le HCR pour avoir continué d'exécuter les programmes indispensables et vitaux lors de pandémie de la COVID-19. En dressant l'ordre des priorités pour les activités en 2020, l'Organisation a été en mesure d'atténuer avec succès quelques-uns des premiers effets sociaux et socio-économiques de la pandémie. Toutefois, les effets secondaires à long terme sur les réfugiés et les pays d'accueil restent encore à déterminer. Le plaidoyer du HCR en faveur de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé et les programmes de vaccination a été salué, tout comme l'accent mis sur l'intégration de la santé mentale et de la prise en charge psychosociale dans ses programmes. Les délégations ont manifesté l'intérêt de recevoir une analyse des leçons apprises de la pandémie, notamment des idées d'innovation pour plus d'efficacité et des propositions sur la mise au point d'autres outils. En constitue un exemple, la mise en œuvre rapide des transferts monétaires pour soutenir les déplacés internes et les réfugiés, compte tenu des facteurs d'âge, de genre et de diversité. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'impact négatif des sanctions sur l'accès des réfugiés aux aliments, à l'éducation, aux fournitures médicales essentielles et à la prise en charge médicale contre la COVID-19, ainsi que sur la capacité des pays d'accueil affectés à satisfaire les besoins de ces réfugiés, comme il se doit.

41. La facilité vaccinale COVAX et le tampon humanitaire, mis en place par la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), Gavi (Alliance pour les vaccins), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation

mondiale de la santé ont reçu un solide appui. Le Comité a souligné la nécessité d'assurer un accès équitable pour les personnes prises en charge, et a mis en garde contre le détournement de l'attention et des ressources d'autres programmes de santé.

42. Le Comité a salué les efforts déployés pour inclure les personnes déplacées de force dans les plans nationaux de redressement économique et les services sociaux, et a encouragé le HCR à continuer de travailler avec les acteurs du développement pour promouvoir l'inclusion. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du travail déjà effectué avec les acteurs du développement, notamment le partenariat avec l'Organisation internationale du travail en vue d'améliorer les perspectives pour les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil (PROSPECTS). Les relations entretenues par le HCR avec la Banque mondiale, concernant surtout la collecte des données, ont été appréciées. Les efforts déployés pour appliquer des programmes créatifs afin d'utiliser les compétences et les talents des réfugiés ont été bien accueillis. Les délégations ont encouragé le HCR à continuer de promouvoir les activités de moyens d'existence, compte tenu de l'impact économique sur les pays et communautés d'accueil, conformément aux principes du Pacte mondial sur les réfugiés. En outre, a été soulignée comme étant une étape positive, l'élaboration avec l'UNICEF d'un plan d'action conjointe pour les enfants réfugiés.

43. Le HCR a été félicité pour son engagement sur l'action climatique, notamment son mémorandum d'entente avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Les délégations souhaiteraient recevoir un rapport sur l'action stratégique relative au climat.

44. Le Directeur a affirmé que la décentralisation avait permis au HCR de réagir rapidement aux défis présentés par la pandémie. Toutefois, le HCR a rencontré des obstacles liés à l'acquisition des fournitures, au surpeuplement des camps et à l'incapacité d'avoir suffisamment de données sur la propagation du virus. Le Directeur a confirmé que l'Organisation disposait maintenant de stocks de fournitures pour les besoins supplémentaires. Il a été d'accord avec beaucoup de délégations que les effets socio-économiques de la pandémie remettent en cause les efforts d'inclusion, et a souligné l'importance de travailler avec les acteurs du développement. Il a assuré le Comité que le HCR est engagé avec le Centre mondial de Genève pour l'éducation dans les situations d'urgence, en exécution de l'engagement pris en 2019 au Forum mondial sur les réfugiés de créer la différence dans l'éducation des enfants et jeunes déplacés et affectés par des crises.

IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

45. L'Inspecteur général a présenté la mise à jour sur les activités de ses services qui ont continué d'être guidés par la politique du HCR sur le contrôle indépendant. Il a parlé au Comité des trois domaines d'intérêt, à savoir : la coordination du système de contrôle indépendant du HCR (comprenant des entités internes et externes) ; la mise en œuvre directe du contrôle ; et les enquêtes en réponse aux inconduites. L'Inspecteur général a également énoncé sa vision stratégique pour les cinq prochaines années, y compris les efforts de réforme en cours.

46. Le travail effectué au cours de l'année écoulée par le Bureau de l'inspecteur général a été salué, en particulier sa capacité de s'adapter pour veiller à ce que le travail vital de contrôle se poursuive, malgré les défis présentés par la pandémie. Le HCR a été félicité pour avoir identifié rapidement et géré les nouveaux risques créés par la situation.

47. Le Comité a manifesté son soutien à la fonction de contrôle stratégique, en particulier la métá-analyse des conclusions de contrôle et la communication des informations y relatives à l'administration. Une réponse solide des dirigeants est essentielle pour la santé générale et l'efficacité de l'Organisation. Concernant les enquêtes, le Comité s'est réjoui de l'approche centrée sur la victime, appliquée pour répondre aux inconduites sexuelles, ainsi que des modules de formation à l'intention des partenaires sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, qui seront bientôt appliqués. Environ 80 % d'allégations, avec des victimes identifiées ou identifiables, mettaient en cause le personnel des partenaires d'exécution. Cette question mérite plus d'attention.

48. Beaucoup de délégations ont parlé de la nécessité de bien pourvoir en ressources le Bureau de l'inspecteur général, surtout compte tenu du niveau toujours élevé des plaintes en 2021. Ainsi, le suivi pourrait se faire de manière appropriée, tout comme l'évaluation. Il est essentiel de corriger les lacunes et les défaillances. L'augmentation du nombre de rapports mettant en cause la gestion a été bien accueillie. L'obligation de rendre compte joue un rôle cardinal. Pour ce qui est des réformes, les délégations souhaiteraient en savoir davantage sur l'aménagement de la fonction de contrôle dans les Bureaux régionaux. Les efforts fournis par le HCR pour renforcer sa présence sur le terrain ont été salués, tout comme l'accent qu'il a mis sur la numérisation des outils ayant permis d'améliorer le système général de contrôle.

49. L'Inspecteur général a remercié le Comité pour son engagement et son appui. Concernant les risques liés à la COVID-19, il a fait observer qu'un certain nombre de risques étaient liés à l'approvisionnement et à la fourniture, et que ces risques avaient été bien gérés par les dirigeants. L'augmentation du nombre de rapports mettant en cause la gestion peut être considérée comme étant un facteur positif. Beaucoup de leçons peuvent être tirées, avec un accent sur la prévention sur le long terme. Répondant à une question sur la coordination des activités d'enquête, l'Inspecteur général a affirmé que le HCR continue de travailler à l'échelle du système général des Nations Unies, et qu'il examine actuellement les défis communs avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Bureau de l'inspecteur général travaille étroitement avec les Bureaux régionaux sur le mode de fonctionnement des organes de contrôle dans le cadre de la décentralisation, ainsi que sur la coordination entre tous ces organes de contrôle. Pour ce qui est des ressources, l'Inspecteur général a affirmé qu'en dépit des coupes budgétaires, ses services s'efforcent d'être aussi efficaces et efficientes que possible, en cherchant à réduire la demande par la prévention des problèmes récurrents.

50. La Haut Commissaire Adjointe a réaffirmé l'engagement constant des dirigeants à travailler en partenariat avec le Bureau de l'inspecteur général. Sur la question budgétaire, elle a affirmé que la fonction de l'Inspecteur général était entièrement couverte par des financements non affectés, et a souligné l'importance de ce type d'appui. Elle a loué l'accent mis par le Bureau de l'inspecteur général sur les gains d'efficacité, et a affirmé que l'équipe dirigeante était prête à examiner les besoins supplémentaires, si nécessaire. Réagissant à l'appel exhortant l'Organisation à demeurer ferme dans la prévention et la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, elle a assuré le Comité que le Haut Commissaire continue d'être champion sur cette question, et que l'engagement du HCR demeure solide.

V. Politique de programme/protection

51. La Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats (DSPR) a présenté le programme du HCR dans le Budget-programme proposé par le Secrétaire général pour 2022 (EC/72/SC/CRP.4). Ce programme est lié à une petite portion de la dotation générale de l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire des Nations Unies, visant à financer une partie des dépenses administratives et de gestion du HCR. Elle a affirmé que son contenu sera davantage revu par le Comité pour le programme et la coordination des Nations Unies (CPC) et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ), et que le volet programme sera davantage élaboré dans le budget annuel du HCR pour 2022.

52. Le Comité a bien accueilli le programme du HCR dans le budget-programme proposé par le Secrétaire général pour 2022, en particulier les efforts fournis pour inclure les activités liées à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Étant donné que le programme est large, de plus amples informations doivent être fournies sur l'ordre des priorités.

53. Le Comité a parlé de l'impact des déplacements sur les pays en développement, aggravé par la pandémie de la COVID-19. Les déficits de financement persistent, et aucun des plans conjoints de réponse n'a atteint le but fixé en termes de financement. Le manque d'attention aux solutions durables, en particulier au rapatriement volontaire, a été souligné, et le HCR a été exhorté à veiller à ce que les activités à mener en vertu de son mandat soient bien mentionnées dans le programme de travail. Il convient de souligner qu'il faut un partage plus

équitable de la charge et des responsabilités, dans un esprit de coopération et de solidarité internationale, jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées.

54. Répondant à une question sur la part du budget ordinaire des Nations Unies allouée au HCR, la Directrice a affirmé que cette part représentait environ 1,3 %, c'est-à-dire moins de 1 % du total des financements reçus de toutes les sources par le HCR. Elle a pris note des observations sur l'impact des déplacements sur les pays en développement, ainsi que sur les solutions durables. Sur l'ordre des priorités, elle a indiqué que le budget détaillé du HCR pour 2022 était en cours d'élaboration et que de plus amples informations seront fournies prochainement.

55. La décision contenue dans l'annexe I a été adoptée.

VI. Protection internationale

A. Protection internationale et solutions durables dans le contexte d'une urgence de santé publique

56. Le Chef de la Section des politiques et des conseils juridiques pour la protection à la Division de la protection internationale (DIP) a présenté la mise à jour sur la protection internationale et les solutions durables dans le contexte d'une urgence de santé publique (EC/72/SC/CRP.5). Il a parlé des principaux défis et des moyens de les relever. Il est souhaitable que ce document de séance soit utile aux États membres lors des discussions relatives à une conclusion du Comité exécutif sur cette question.

57. Les délégations ont loué l'engagement du HCR à « rester pour servir » pendant la pandémie de la COVID-19, ainsi que les approches innovantes qu'il a adoptées pour s'acquitter de son mandat, notamment sur la détermination du statut de réfugié. L'appel du HCR pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les réponses nationales, comme les programmes de vaccination, a été largement répercuté. Les délégations ont lancé des appels en faveur de la COVAX et pour un accès équitable aux vaccins. A été souligné, le rôle des organisations non gouvernementales dans les campagnes de vaccination de masse, en ce qu'elles peuvent notamment aider dans la gestion de la chaîne du froid, le déploiement de la vaccination, la facilitation de l'accès aux communautés et aux groupes marginalisés, la mobilisation communautaire et la lutte contre la désinformation. Le HCR a été encouragé à intensifier le travail avec les États pour inclure les déplacés internes dans les plans nationaux d'action contre la COVID-19.

58. Les délégations ont parlé de l'aggravation des défis existants pour les personnes relevant de la compétence du HCR pendant la pandémie, notamment des cas d'exploitation et d'abus sexuels et de violences liées au genre, des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et de l'impact de la fermeture des écoles sur le droit à l'éducation. Le HCR a été exhorté à continuer d'accorder la priorité à ces domaines, notamment à la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion du handicap des Nations Unies dans toutes ses opérations. Les délégations ont lancé des appels en faveur de partenariats globaux avec les pays d'origine et de transit en vue de gérer les conséquences socio-économiques de la pandémie. Elles ont aussi souligné la nécessité d'un développement à long terme et de l'aide humanitaire dans les pays d'accueil. Le HCR a été encouragée à accorder une plus grande attention à l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale, et à investir dans les programmes d'appui aux communautés. Aussi bien le HCR que les États ont été exhortés à soutenir les programmes d'assistance en espèces et de moyens d'existence, afin de permettre aux familles de se relever après la perte de leurs revenus. A été réitérée, la nécessité urgente de la coopération internationale pour faire face aux effets de la pandémie, notamment sur les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés d'accueil.

59. Plusieurs délégations ont affirmé que le document de séance offre une bonne base de discussion pour la conclusion du Comité exécutif de 2021. Elles ont manifesté leur volonté de prendre part aux négociations, dans l'espoir que la conclusion fournit des orientations dans bon nombre de domaines susmentionnés. Cette conclusion vient à point nommé. Elle

pourrait aider le HCR et les États à améliorer les réponses en cours et à se préparer aux futures pandémies.

60. La Directrice de la DIP a encouragé les délégations à participer aux prochaines consultations sur la conclusion du Comité exécutif. Elle a affirmé qu'il existe un lien direct entre la protection internationale et les solutions durables, en ce que le premier élément est conçu pour réaliser le second. Elle a pris acte des préoccupations relatives au ralentissement de la réinstallation et du rapatriement volontaire en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, mais elle a aussi fait observer que d'autres facteurs empêchant les progrès dans ces domaines étaient antérieurs à la pandémie. L'augmentation des cas de violence liée au genre, résultant de la pandémie, constitue également une préoccupation majeure pour le HCR. La Directrice a parlé d'un certain nombre d'initiatives visant à examiner plus attentivement cette question. Concernant la protection d'enfants et de personnes en situation de handicap, elle a parlé de diverses réponses, notamment de l'implication des personnes prises en charge elles-mêmes. Concernant la santé mentale et la prise en charge psychosociale, elle a formé le vœu que le message puisse se traduire, avec l'aide des États, en une conclusion du Comité exécutif.

B. Exposé sur le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection

61. La Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a présenté les principaux résultats et recommandations du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection de 2020 ayant porté sur les implications de la pandémie de la COVID-19 sur la protection et la résilience des personnes déplacées et apatrides ainsi que des communautés d'accueil. Elle a affirmé que le Pacte mondial sur les réfugiés avait montré sa valeur et sa pertinence dans le contexte de la COVID-19, et que le partage de la charge et des responsabilités était l'un des principes fondamentaux devant continuer à guider les réponses aux crises globales dans l'avenir. Le HCR a formé le vœu que les résultats et les recommandations du Dialogue contribuent à éclairer les réflexions sur la conclusion du Comité exécutif sur ce thème ainsi que les discussions lors de la Réunion des hauts responsables de décembre 2021.

62. Les délégations ont loué les efforts déployés par le HCR pour faire tenir le Dialogue, malgré les circonstances difficiles liées à la COVID-19, et se sont réjouies du niveau sans précédent de participation. Le HCR a été félicité pour avoir fait parler les réfugiés lors des différentes sessions. Il a été encouragé à veiller à ce que ces réfugiés continuent de prendre part aux discussions globales. Faisant observer que le paysage international de protection des réfugiés avait changé du fait de la pandémie de la COVID-19, les délégations ont insisté sur le fait que la communauté internationale doit s'inspirer des bonnes pratiques et des leçons apprises pour améliorer les réponses. Cela étant, les résultats du Dialogue devraient éclairer la conclusion du Comité exécutif, en particulier sur l'utilisation de la technologie et les modalités à distance de délivrance de documents et de traitement des demandes d'asile pendant une urgence de santé publique. Par ailleurs, la Réunion des hauts responsables a été considérée comme étant l'occasion précieuse d'évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR a été encouragé à publier d'ici septembre 2021 l'évaluation faite de ces progrès. Le document ainsi publié permettra d'éclairer l'engagement des différentes parties prenantes dans le processus.

63. La Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a affirmé que la pandémie de la COVID-19 avait davantage mis en lumière l'importance de la solidarité internationale. Le HCR est en train d'examiner les leçons tirées de cette pandémie ainsi que les moyens d'un plus grand partage de la charge et des responsabilités, dans un environnement de protection en mutation. Elle a assuré le Comité que le HCR continuera de collaborer avec les réfugiés et de les inclure dans les discussions et les processus. Pour conclure, elle a parlé de l'importance d'une conclusion du Comité exécutif, en indiquant qu'à l'avenir, cette conclusion permettra de renforcer le régime international de protection des réfugiés dans le contexte d'une urgence de santé publique mondiale.

VII. Coordination

64. La Directrice de la Division des relations extérieures (DER) a fait une mise à jour sur les partenariats stratégiques et la coordination (EC/72/SC/CRP.6). Elle a notamment indiqué que la réponse du HCR à la COVID-19 avait donné lieu à de nouveaux partenariats plus solides. Elle a aussi évoqué l'engagement du HCR dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

65. Les délégations se sont réjouies des progrès accomplis dans l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques et le renforcement des partenariats existants, conformément à l'approche multipartite préconisée dans le Pacte mondial sur les réfugiés. L'importance des partenariats dans le contexte de la COVID-19 et des vaccins a également été soulignée. Une réponse collective est indispensable pour relever d'autres défis, et le HCR a été encouragé à maintenir une coopération étroite avec les États. Sa collaboration avec les acteurs du développement et de paix a été saluée, tout comme son travail de diversification des partenariats avec davantage de partenaires régionaux et locaux, en exécution des engagements pris dans le cadre du « *Grand Bargain* ». Le HCR a été encouragé à améliorer la qualité des partenariats et à renforcer la capacité des prestataires nationaux et locaux. Sa collaboration avec les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, a été dans une large mesure bien accueillie, en ce qu'elle permettrait de satisfaire les besoins de développement des réfugiés. Le Comité a manifesté son intérêt pour le partenariat du HCR avec les banques régionales de développement. Des délégations ont félicité l'Organisation pour son travail sur la rationalisation des critères en matière d'établissement de rapports pour les partenaires ONG. Le Centre de ciblage et d'excellence pour les programmes conjoints HCR-PAM a été salué pour le but qu'il vise, consistant à satisfaire d'une manière plus durable les besoins essentiels, en favorisant l'autonomie des personnes relevant de la compétence du HCR. L'engagement en faveur d'un système commun de caisse a été considéré comme essentiel, et le HCR a été exhorté à accélérer le travail avec les partenaires à cet égard.

66. Ont été salués, le rôle du HCR en tant que membre important du Comité permanent interorganisations (CPI), sa contribution substantielle pour l'activation des protocoles d'intensification à l'échelle du système du CPI afin de répondre à la pandémie et la mise au point du Plan mondial de réponse humanitaire. Concernant les déplacements internes, les délégations ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le HCR pour renforcer son leadership des groupes sectoriels chargés de la protection, des abris ainsi que de la coordination et de la gestion des camps. Elles sont dites favorables à plus de coopération avec les acteurs du développement en vue de satisfaire les besoins. On espère que le Groupe de haut niveau sur les déplacements internes permettra de faire des recommandations concrètes pour des progrès à cet égard. Le travail effectué par le HCR avec les organisations dirigées par des réfugiés a été bien accueilli.

67. Si les délégations ont apprécié l'engagement du HCR en faveur d'un nouveau plan d'action sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et sur l'adoption à cet égard d'une approche centrée sur la victime, elles ont estimé qu'il fallait encore travailler davantage à travers le système humanitaire pour notamment soutenir les survivants. Elles ont souligné l'importance de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles comme élément non négociable des processus de planification et d'évaluation des besoins, dès le déclenchement d'une crise humanitaire.

68. La Directrice a remercié le Comité pour son appui. Elle a affirmé que l'apatriodie occupe une place de choix dans l'ordre du jour du HCR. Elle a parlé des partenariats noués pour l'enregistrement des naissances, l'identité juridique et la lutte contre les discriminations. Répondant à une question sur le triple lien entre les acteurs humanitaires, les acteurs du développement et les acteurs de paix dans les situations fragiles, elle a affirmé que le HCR avait établi une feuille de route sur la manière de mieux contribuer aux recommandations du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Elle a reconnu la nécessité pour l'Organisation de continuer d'améliorer et de renforcer ses partenariats avec les ONG, et a réitéré son engagement à cet égard.

VIII. Actualisation des budgets et du financement (2020 et 2021)

69. La Directrice de la DSPR et la Directrice de la DER ont présenté la mise à jour sur les budgets et le financement pour 2020-2021 (EC/72/SC/CRP.7). La Directrice de la DSPR a affirmé que le budget final de 2020 s'élevait à 9,1 milliards de dollars E.-U., y compris deux budgets supplémentaires pour la COVID-19 et les situations au Sahel. Elle a fait savoir au Comité que les dépenses avaient augmenté pour toutes les régions et pour les programmes globaux, tandis que les dépenses du Siège avaient légèrement diminué. La Directrice de la DER a remercié les donateurs pour les montants de fonds sans précédent, rendus disponibles pour le HCR, qui ont atteint le chiffre de 5,3 milliards de dollars E.-U. Pour la première fois, les fonds issus du secteur privé se sont chiffrés à plus de 500 millions de dollars E.-U., tandis que ceux du secteur public atteignaient 4 milliards de dollars E.-U. La Directrice a souligné le fait que les financements souples et non affectés jouent un rôle indispensable dans l'exécution du mandat du HCR.

70. Les États membres ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la persistance du déficit de financement, qui représente 42 % des besoins du HCR en 2020, alors que le nombre de déplacés augmente et que l'Organisation fait face à de nouveaux défis comme la pandémie de la COVID-19. Le HCR a été félicité pour ses efforts visant à obtenir des financements auprès des donateurs, tant nouveaux que traditionnels, et a été encouragé à diversifier davantage ses sources de financement. Les gouvernements des pays donateurs ont été exhortés à répondre généreusement aux appels du Haut Commissaire pour des ressources, en particulier au moyen de fonds non affectés ou légèrement affectés. Il a été conseillé au HCR de rechercher de meilleures économies d'échelle, de réduire les coûts de gestion et de prendre d'autres mesures pour augmenter davantage les contributions volontaires. Une demande a été faite d'organiser des séances d'information annuelles sur les gains d'efficacité.

71. Le HCR a été encouragé à établir l'ordre des priorités dans ses programmes en fonction des besoins et de la vulnérabilité, et à partager les informations d'une manière transparente sur le terrain et en temps voulu. Même si elles ont reconnu l'importance de la disponibilité des vaccins pour les personnes relevant de la compétence du HCR, les délégations se sont inquiétées du fait que des ressources pouvaient être détournées d'autres services essentiels de santé. Elles ont cherché à en savoir un peu plus sur la collaboration avec les partenaires à cet égard.

72. La Haut Commissaire Adjointe a remercié les donateurs et les pays d'accueil. Elle a pris acte de l'appel en faveur de la diversification de la base de donateurs et a affirmé que les États pouvaient contribuer à la mise au point de stratégies à cet effet. Sur les gains d'efficacité, elle a indiqué que la question était liée à chaque aspect du travail du HCR et que l'Organisation contribue aux discussions relatives aux gains d'efficacité au niveau interinstitutions. Elle a proposé que la question puisse davantage être discutée lors de la prochaine réunion du Comité permanent. Concernant l'analyse coûts-avantages du processus de décentralisation et de régionalisation, la Haut Commissaire Adjointe a sollicité un délai supplémentaire pour une bonne analyse, étant donné 2020 a été l'année de la pandémie avec de multiples défis. En outre, il est important de ne pas procéder trop tôt à l'analyse, car celle-ci ne pourrait probablement pas rendre compte des avantages à long terme pour l'Organisation.

73. Répondant à une question sur l'impact des problèmes de liquidités aux Nations Unies, la Directrice de la DSPR a dit au Comité que ces problèmes n'avaient pas eu d'impact sur les finances du HCR. La contribution au titre du budget ordinaire des Nations Unies a été reçue en totalité en 2020, et il devrait en être de même en 2021. Concernant les effets de la COVID-19 sur les plans de 2022, les évaluations sont encore en cours, et la question sera traitée avec plus de précision lors des prochaines discussions relatives au budget. La Directrice de la DER a confirmé que, malgré la pandémie, on s'attend à un accroissement des financements du secteur privé, issus des particuliers et des entreprises, ainsi que des fondations.

74. Concernant le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2021-2022, une délégation a demandé que les termes « plus grand » soient insérés au deuxième paragraphe,

afin de mieux rendre compte du niveau de la charge sur les communautés d'accueil, du fait de la pandémie et d'autres crises. Le projet de décision révisé, contenu dans l'annexe II, a été adopté.

IX. Questions diverses

75. Conformément à la pratique d'adoption des rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, la Présidente a indiqué que le rapport de la quatre-vingtième réunion sera préparé par le Secrétariat et communiqué pour observations au plus tard le 16 avril [version anglaise]. Après une période d'examen de deux semaines, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, et le rapport sera par la suite redistribué et considéré comme adopté.

Annexe I

Décision sur le projet de programme du HCR dans le Budget-programme de 2022 proposé par le Secrétaire général

Le Comité permanent,

Prend note du titre VI, chapitre 25, programme 21 : protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés du projet de budget-programme des Nations Unies pour 2022.

Annexe II

Décision sur les budgets et le financement pour 2020 et 2021

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-dixième et soixante-et-onzième sessions (A/AC.96/1198, par. 13 et A/AC.96/1209, par. 12), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-dix-neuvième réunion du Comité permanent en septembre 2020,

Réaffirmant l'importance d'un plus grand partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle qu'à sa soixante-dixième session en octobre 2019, le Comité exécutif avait approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR, s'élevant à 8 667,7 millions de dollars E.-U. et à 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement ;

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-et-onzième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR (révisé), s'élevant à 9 131,3 millions de dollars E.-U. et 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement ;

Note que les budgets supplémentaires finaux de 2020 s'élèvent à 463,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et les projets en faveur des déplacés internes ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR de 2020, dont le total final s'élève à 9 131,3 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 8 667,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires finaux de 463,7 millions de dollars E.-U.

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR pour 2021, dont le total actuel s'élève à 9 152,3 millions de dollars E.-U. au 31 janvier 2021, représentant la somme du budget révisé de 8 615,8 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 536,4 millions de dollars E.-U.

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2021, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorté les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2021.